

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 23 janvier 2014

Communiqué de presse

Chikungunya : face à l'épidémie, la mobilisation de chacun est indispensable

Les dernières données épidémiologiques recueillies par la cellule interrégionale d'épidémiologie (CIRE) Antilles-Guyane permettent d'établir à ce jour à 655 le nombre de cas cliniquement évocateurs de chikungunya en Martinique et à 267 le nombre de cas biologiquement confirmés. 16 communes sont désormais concernées par la présence de foyers.

Au regard de ces tendances, et sur proposition du comité d'experts, le passage au premier stade (3a) de la phase épidémique du plan de surveillance d'alerte et de gestion du risque chikungunya (PSAGE), qui correspond à une épidémie avec la présence de chaînes locales de transmission*, a été décidé lors de la réunion du comité de gestion réuni ce jeudi 23 janvier par le préfet de la Martinique.

Ces évolutions soulignent, une nouvelle fois, la nécessité de poursuivre et d'intensifier les actions de destruction des gîtes à moustiques déjà engagées. Les pouvoirs publics en appellent à la responsabilité de la population pour que chacun procède à l'élimination des gîtes, à commencer par chez lui (pots de fleurs, VHU, etc.). Ils rappellent également la nécessité pour tous de se protéger des piqûres en ayant recours à des répulsifs ou aux moustiquaires.

Ces actions de prévention, identiques à celles pour la dengue, sont déterminantes pour contribuer à réduire la diffusion du chikungunya.

Afin d'assurer la coordination des actions, le préfet réunira désormais chaque semaine, sous son autorité une cellule de pilotage, avec l'appui de l'agence régionale de santé. Des initiatives conjointes seront prises dans les tout prochains jours pour intensifier la mobilisation collective.

* Le PSAGE comporte 4 phases:

- phase 1 : absence de transmission autochtone et présence de cas importés
- phase 2 : transmission autochtone modérée et prévention de la dissémination
- phase 3 : épidémie en cours
- phase 3a : chaînes locales de transmission.
- phase 3b : épidémie généralisée
- * La cellule de gestion est composée de la préfecture, de l'ARS, du Conseil général, du Rectorat, des forces armées aux Antilles, de la CIRE et de la DEAL.